

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-96

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 2

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le six décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 30 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : ARDUIN Annie à SEGOND Eric - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet VENTE DE SAPINS DE NOËL ET REVERSEMENT A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE FREISSINIÈRES

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune a acheté 20 sapins de Noël en pot au prix de 20.75€ HT.

Monsieur le Maire propose de revendre ces sapins aux administrés qui le souhaitent au prix de 10€ TTC, somme qui sera reversée à la coopérative scolaire de l'école de Freissinières.

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le

ID : 005-210500583-20211206-202196-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à revendre les sapins de Noël en pot au prix de 10€ sous forme de titre de recette et émettre un mandat du montant identique à la coopérative scolaire de l'école de Freissinières.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



[Signature]
Le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.